

Pape a reçu de Vienne, à la date du 11 août, une communication confidentielle l'assurant que, dans l'entrevue de Gastein, il a été tenu compte de la situation du Saint-Siège.

Plusieurs évêques avaient demandé au Saint-Siège, et obtenu pour leurs diocèses, une indulgence de trois cents jours attachée à la récitation des litanies du saint nom de Jésus. Notre Saint-Père le Pape par décret du seize janvier 1886, a étendu à toute l'Eglise cette indulgence, " afin, a-t-il dit, que la piété des fidèles envers ce saint Nom s'accroisse à mesure que se multiplient les blasphèmes des impies. "

Cette indulgence peut être gagnée une fois par jour ; elle est applicable aux âmes du purgatoire.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal en date du 3 septembre 1886 :

M. J. E. Bruyère a été nommé vicaire à Saint-Henri de Mascouche.

Les exercices de Nazareth reprendront demain dimanche à huit heures du matin.

Nous trouvons dans le *Journal de Québec* les nominations suivantes :

M. l'abbé A. Belleau, vicaire à Saint-Jean de l'Isle d'Orléans, est nommé curé de la nouvelle paroisse de Saint-Pierre-Baptiste.

M. A. d'Auteuil, curé de Saint-Adrien est transféré à la cure de Saint-Alphonse de Thetford.

M. Eloi Laliberté, vicaire à Saint-Thomas de Montmagny, est nommé curé de Saint-Adrien.

On écrit de Québec que la consécration de l'église de Sainte-Anne de Beaupré aura lieu vers la fin du mois de septembre. Tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec assisteront à la cérémonie à laquelle présidera Son Eminence le Cardinal Taschereau. Il n'y a pas eu de consécration d'église dans le diocèse de Québec, depuis le pontificat de Mgr Turgeon.

Un grand pèlerinage des paroissiens de Nicolet, à Sainte-Anne de Beaupré, sous la direction de Mgr Gravel, a eu lieu le six du courant.

Sa Grandeur Mgr Langevin, évêque de Rimouski, et M. le chanoine P. J. Saucier, supérieur du Séminaire, sont embarqués le